

Cahier des charges

Mission de maîtrise d'œuvre

Campus 42 Djibouti

Projet E-Skills

Informations générales

Intitulé de la mission	Mission de maîtrise d'œuvre pour accompagner l'ensemble du processus de transformation du bâtiment existant en Campus 42 Djibouti
Bénéficiaire(s)	Association Djibouti Code Campus (DCC)
Pays	Djibouti

Table des matières

1. Contexte	3
1.1 Contexte général	3
1.2 Présentation du Projet E-Skills.....	3
1.3 Le Campus 42 Djibouti	3
2. Objectifs de la mission	4
3. Descriptif de la prestation	5
Phase 1 : Préparation de la mission.....	5
Phase 2 : Études techniques et conception.....	5
Phase 3 : Appui à la MOAD pour la sélection des prestataires/ fournisseurs	6
Phase 4 : Suivi de l'exécution des prestations	7
Phase 5 : Réception des travaux.....	7
Phase 6 : Fin de mission.....	8
4. Principes fondamentaux	9
5. Coordination de la mission	9
5.1 Organisation de la coordination	9
5.2 Dispositif de pilotage et de suivi.....	9
6. Livrables et procédures de validation	9
7. Calendrier.....	10
8. Organisation de la mission.....	10
9. Capacités humaines, techniques et expérience du prestataire.....	10
9.1 Organisation de l'équipe	10
9.2 Expérience et références du prestataire.....	11

1. Contexte

1.1 Contexte général

Djibouti, pays de près de 1,1 million d'habitants situé au carrefour stratégique du détroit de Bab-el-Mandeb, joue un rôle clé en tant que hub commercial, logistique et numérique dans la Corne de l'Afrique. Le pays a investi de manière significative dans ses infrastructures portuaires et numériques, notamment les câbles sous-marins et les centres de données, renforçant ainsi sa connectivité régionale et internationale. La transformation numérique constitue un pilier central de la stratégie nationale de développement.

Malgré ces avancées, l'accès aux compétences numériques et à la formation professionnelle reste limité, en particulier pour les jeunes et les femmes, freinant l'insertion professionnelle, l'employabilité et le développement d'un écosystème entrepreneurial inclusif et résilient. Le projet E-Skills s'inscrit dans ce contexte pour renforcer les compétences numériques, favoriser l'inclusion socio-économique et consolider Djibouti comme hub numérique régional.

1.2 Présentation du Projet E-Skills

Le Projet E-Skills vise à contribuer à l'inclusion numérique et à la croissance économique durable de Djibouti en renforçant les compétences des jeunes, des femmes et des professionnels, tout en soutenant l'émergence d'un écosystème numérique et entrepreneurial dynamique, inclusif et résilient. D'un montant de 7 M€, le projet est financé par l'Union européenne pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} novembre 2025.

Le projet poursuit deux objectifs spécifiques :

1. Favoriser l'insertion professionnelle par l'emploi ou l'auto-emploi, grâce à l'accès à la formation et au développement des compétences numériques et entrepreneuriales.
2. Accroître la compétitivité du secteur privé et de l'écosystème numérique, en promouvant l'autonomisation économique des femmes et l'égalité des sexes.

Principaux résultats attendus :

- **La mise en place d'un Campus 42 à Djibouti, école d'excellence en formation numérique, ouverte à tous et fondée sur la pédagogie innovante du réseau École 42 ;**
- La création de Maisons du numérique dans les principales régions du pays pour faciliter l'accès à la formation et à l'entrepreneuriat numérique ;
- Le développement d'un dialogue public-privé pour renforcer l'employabilité des jeunes ;
- Le renforcement de l'offre de formation de la Chambre de Commerce de Djibouti (CCD) à travers une plateforme *e-learning* et des modules adaptés aux besoins des entreprises ;
- L'appui au Centre de Ressources et de Compétences (CRC) pour moderniser les formations dans le secteur transport-logistique, notamment par introduction de modules numériques et la mise à niveau des équipements.

Le projet repose sur un partenariat institutionnel étendu, associant notamment le Ministère délégué chargé de l'Économie numérique et de l'Innovation (MDENI), la CCD, l'Association Djibouti Code Campus (DCC), le Centre de Leadership et de l'Entrepreneuriat (CLE) ainsi que le CRC.

1.3 Le Campus 42 Djibouti

L'École 42 constitue un modèle de référence international dans le domaine de la formation aux métiers du numérique. Présente dans 54 campus répartis dans 31 pays, elle rassemble plus de 21 000 apprenants actifs et s'est imposée comme l'un des réseaux les plus performants en matière de formation intensive en programmation informatique et en compétences numériques.

Dans le cadre de l'implantation de ce modèle à Djibouti, l'Association Djibouti Code Campus (DCC) a été créée en tant qu'organisation à but non lucratif afin de porter, structurer et piloter le projet du Campus 42 Djibouti. Ce projet s'inscrit pleinement dans la stratégie nationale de développement du capital humain et de renforcement des compétences numériques, en cohérence avec les priorités économiques du pays et les besoins du marché du travail.

Officiellement affiliée au réseau international École 42, l'Association DCC est habilitée à déployer, sous licence, le modèle pédagogique 42. Cette affiliation implique le respect strict des standards internationaux du réseau en matière de qualité pédagogique, d'innovation et d'éthique, ainsi que la soumission à des audits réguliers garantissant la conformité du campus aux exigences du label. Dans le cadre du projet E-Skills, Expertise France soutient la mise en œuvre opérationnelle du Campus, notamment pour l'aménagement des locaux et le lancement des activités.

Dans le cadre du lancement du Campus 42 Djibouti, l'Association DCC bénéficie d'un appui financier d'Expertise France, mobilisé au titre du projet E-Skills, afin de soutenir la mise en œuvre opérationnelle du projet, notamment les phases d'aménagement des locaux et de lancement des activités.

1.3.1 Rôles et responsabilités des acteurs du projet

Dans le cadre du projet d'aménagement des locaux destinés à accueillir le campus de formation, les rôles sont définis comme suit :

- **Bénéficiaire du projet**

L'Association Djibouti Code Campus (DCC) est le bénéficiaire des travaux d'aménagement. Elle veille à ce que l'aménagement réponde aux besoins fonctionnels, pédagogiques et opérationnels du Campus et respecte les standards du réseau École 42.

- **Maîtrise d'ouvrage (MOA)**

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Centre de Leadership et de l'Entrepreneuriat (CLE), qui met à disposition les locaux et en reste propriétaire. La MOA supervise la conformité générale du projet et valide les décisions majeures.

- **Maîtrise d'ouvrage déléguée (MOAD)**

La maîtrise d'ouvrage déléguée est confiée à Expertise France, qui assure la conduite opérationnelle du projet : pilotage des études, coordination des intervenants, gestion des marchés et suivi des travaux, dans le respect du programme, des délais, du budget et des exigences de qualité.

- **Maîtrise d'œuvre (MOE)**

La maîtrise d'œuvre, objet du présent cahier des charges, intervient sous l'autorité de la MOAD et en coordination avec la MOA et le bénéficiaire des travaux. Elle est responsable de la conception et du suivi de l'exécution des travaux, conformément aux normes techniques et aux standards de qualité requis.

Cette organisation assure une coordination claire entre les acteurs décisionnels, opérationnels et bénéficiaires, tout en garantissant la conformité aux standards internationaux et locaux.

2. Objectifs de la mission

L'objectif de la mission de maîtrise d'œuvre (MOE) est d'accompagner l'ensemble du processus de transformation du bâtiment existant en Campus 42 Djibouti, en assurant la conception, la planification, le suivi, le contrôle et la coordination des travaux, aménagements et installations d'équipements.

La mission vise à garantir (i) la conformité aux standards du réseau École 42 et (ii) le respect des normes locales de sécurité, d'accessibilité, d'électricité, d'hygiène et de réglementation technique.

Dans ce cadre, la maîtrise d'œuvre sera notamment chargée de :

- **Mettre à jour les études techniques et de conception**, incluant l'aménagement des espaces pédagogiques, collaboratifs et fonctionnels ;

- **Identifier, mettre à jour et compléter les besoins en mobilier, aménagement et design** des espaces communs, des espaces de vie étudiants et des bureaux du staff, sur la base d'éléments déjà définis¹ ;
- **Proposer des solutions techniques et fonctionnelles optimisées**, avec estimations financières et planning prévisionnel des travaux ;
- **Accompagner la MOAD (Expertise France)** dans le processus de sélection des entreprises et fournisseurs (rédaction des DCE, analyse technique des offres) ;
- **Assurer le suivi et le contrôle des travaux jusqu'à la réception définitive**, en veillant au respect des normes, des standards techniques et des objectifs du projet ;
- **Coordonner l'ensemble des interventions et installations** afin de garantir qualité, conformité au référentiel 42 et respect du calendrier ;
- **Participer aux réceptions provisoires et définitives**, établir les comptes rendus et procès-verbaux et suivre la levée des réserves.

3. Descriptif de la prestation

Les prestations attendues de la maîtrise d'œuvre (MOE) sont organisées en phases, chacune associée à un résultat attendu et à des livrables.

Phase 1 : Préparation de la mission

Résultat attendu : Un état des lieux complet du projet est réalisé et la méthodologie d'intervention ainsi que le plan d'action sont précisés et adaptés aux besoins.

Activités :

Examiner la documentation existante, notamment :

- Cahier des charges officiel du réseau École 42 (Building Recommendations 42 V2.0) ;
- Plan architectural de référence validé ;
- Devis IT validés ;
- Normes réglementaires locales : accessibilité PMR, sécurité incendie, normes électriques, hygiène, ventilation, etc. ;
- Analyses préliminaires et devis estimatifs, etc.
- Calendrier de mise en œuvre ;
- Photos des espaces, etc.

Rencontrer les personnes ressources ayant participé aux études ou décisions antérieures (DCC, MDENI, CLE, GAFD).

Livrable :

N°	Activité / Livrable	Description	Délai / Remarques
1	Note de démarrage et plan de travail	Analyse des études existantes Présentation de la méthodologie, du calendrier prévisionnel et plan d'action de la mission	2 semaines après le démarrage de la mission

Phase 2 : Études techniques et conception

Résultat attendu : Les études fournissent des solutions d'aménagement conformes aux standards 42 et aux normes locales, avec un chiffrage précis des travaux et équipements nécessaires et une proposition de phasage de leur réalisation.

Activités :

¹ Les spécifications des équipements techniques spécialisés (dont le cluster, infrastructures numériques, énergétiques et de sécurité) étant déjà établies, la mission de la maîtrise d'œuvre consistera principalement à intégrer, actualiser et compléter l'existant.

- Concevoir l'aménagement des espaces pédagogiques et collaboratifs : clusters, zones staff/IT, chill, cafétéria, accueil/entrée ;
- Identifier les besoins en mobilier et équipements techniques : réseaux, énergie, climatisation, contrôle d'accès, sécurité, équipements numériques ;
- Recenser et chiffrer les travaux nécessaires à la mise en conformité et à l'aménagement des espaces ;
- Proposer des solutions techniques et fonctionnelles optimisées, avec estimation des coûts et planification prévisionnelle ;
- Produire des rendus 3D réalistes des principaux espaces ;
- Identifier les contraintes techniques et difficultés d'exécution sur site.

Livrables :

N°	Activité / Livrable	Description	Délai / Remarques
2	Rapport diagnostic complet et recensement des besoins et travaux à réaliser	Analyse de l'existant (bâtiment, installations techniques, contraintes réglementaires), identification des dysfonctionnements, recensement détaillé des besoins fonctionnels et techniques du bénéficiaire, définition du périmètre des travaux à réaliser	4 semaines après le démarrage de la mission
3	Plans d'exécution et notes de calculs techniques	Plans détaillés (architecturaux, structure, CVC, électricité, plomberie, etc.) et notes de calcul justificatives conformes aux normes locales	6 semaines après le démarrage
4	Modélisation 3D des principaux espaces	Vues et/ou maquettes 3D pour faciliter la compréhension du projet, la validation des choix architecturaux et fonctionnels, et la communication avec les parties prenantes	6 semaines après le démarrage
5	Avant-Projet Détaillé / Définitif (APD)	Plans détaillés, choix techniques définitifs, descriptions des ouvrages, intégration des contraintes réglementaires et fonctionnelles, validation des principes constructifs et aménagements. Document de référence pour le chiffrage et la consultation des entreprises	8 semaines après le démarrage
6	Estimation budgétaire et planning prévisionnel des travaux	Coût détaillé des travaux par lots (HT), analyse financière, cohérence avec l'enveloppe budgétaire, élaboration du planning prévisionnel incluant phases et jalons clés	8 semaines après le démarrage (conjointement à l'APD)
7	Spécifications du mobilier et équipements techniques	Définition détaillée du mobilier et des équipements techniques (dimensions, performances, matériaux, normes), intégrables aux documents de consultation des entreprises	8 semaines après le démarrage

Phase 3 : Appui à la MOAD pour la sélection des prestataires/ fournisseurs

Résultat attendu : Les dossiers de consultation et l'analyse des offres permettent de sélectionner des prestataires et fournisseurs qualifiés, conformes aux exigences techniques, fonctionnelles et réglementaires du projet.

Activités :

- Établir, en lien avec la Maitrise d'ouvrage Déléguée (MOAD), le(s) dossier(s) de consultation des entreprises (DCE) nécessaires pour la réalisation des travaux et l'acquisition/installation des équipements et mobilier, en prévoyant différents marchés ou lots si nécessaire ;
- Fournir un sourcing préliminaire des prestataires et fournisseurs identifiés ;
- Accompagner la sélection des prestataires et fournisseurs : dépouillement des offres, vérification de conformité administrative et technique, analyse technique et financière des propositions ;
- Répondre aux questions des soumissionnaires et apporter les clarifications nécessaires pour garantir la qualité et la conformité des offres reçues ;

- Fournir des avis et recommandations techniques à la MOAD pour la prise de décision finale.

Livrables :

N°	Activité / Livrable	Description	Délai / Remarques
8	DCE complet(s) et validé(s)	Adaptés à chaque scénario de marché ou lot sur la base de l'APD validé. Comprend l'ensemble des pièces techniques et financières nécessaires à une consultation complète, ainsi que les éléments contribuant à la bonne compréhension du besoin par les candidats.	4 semaines après la validation de l'APD
9	Liste de prestataires et fournisseurs recommandés	<i>Sourcing</i> préliminaire avec références, compétences et capacités techniques pour chaque lot	À soumettre conjointement au DCE
10	Rapports d'analyse des offres et recommandations	Analyse des offres, conformité aux DCE, comparaison solutions, identification variantes et options, formulation de recommandations pour décision MOAD	2-4 semaines après date limite réception des offres

Note : L'appui ne comprend ni négociation contractuelle, ni signature des marchés, sauf mention explicite. La décision finale appartient à la MOAD.

Phase 4 : Suivi de l'exécution des prestations

Résultat attendu : Les travaux et installations sont réalisés selon les plans, spécifications techniques, normes locales et standards du réseau École 42, dans le respect du calendrier, des coûts et de la qualité.

Activités :

- Superviser et coordonner les travaux et installations ;
- Vérifier et valider matériaux, équipements et prestations fournis ;
- Animer les réunions de chantier (hebdomadaires ou selon fréquence définie) et rédiger les procès-verbaux (PV) relatifs à l'avancement, aux moyens humains et matériels, à la qualité, au planning et à la situation financière ;
- Contrôler la qualité des installations et assister la MOAD pour les validations intermédiaires et finales.

Livrables :

N°	Activité / Livrable	Description	Délai / Remarques
11	Rapports de suivi	État d'avancement par rapport au planning, actions réalisées et à venir, points techniques, écarts éventuels, recommandations. Destinés au maître d'ouvrage, MOAD et parties prenantes.	Hebdomadaire ou mensuel selon accord
12	PV de réunions de chantier	Compte rendu des échanges, décisions, actions, responsabilités et délais. Constituent le document de référence pour le suivi opérationnel du chantier et sont diffusés à tous les intervenants concernés.	3-5 jours ouvrés après chaque réunion

Phase 5 : Réception des travaux

Résultat attendu : Les travaux et installations sont réceptionnés conformément aux plans et spécifications, les réserves éventuelles sont identifiées et levées, et le Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) est complet et validé.

Activités :

- Organiser et coordonner les opérations de réception provisoire et définitive ;

- Établir le rapport de réception provisoire avec identification des réserves et calendrier de levée ;
- Suivre et garantir la levée des réserves par les entreprises ;
- Assister le maître d'ouvrage, la MOAD et le bénéficiaire lors des réceptions provisoires et définitives, participe aux PV et au suivi de levée des réserves.
- Constituer et remettre le Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE)

Livrables :

N°	Activité / Livrable	Description	Délai / Remarques
13	PV de réception provisoire et définitive	Formalisation des opérations de réception, constatation de l'achèvement des prestations, identification des réserves éventuelles. Transmission au maître d'ouvrage pour validation et signature.	À l'issue des opérations et après levée des réserves
14	Rapports de conformité	Vérification de la conformité des matériaux, équipements et installations aux prescriptions contractuelles et normes en vigueur. Inclut résultats des essais, contrôles, certificats et attestations fournis par les entreprises.	Préalable ou concomitant aux opérations
15	Liste des réserves et preuves de levée	Suivi et mise à jour des réserves émises lors de la réception provisoire, avec vérification de leur levée et production des justificatifs (constats, photos, attestations).	Mise à jour continue jusqu'à levée complète
16	DOE	L'ensemble des documents nécessaires à l'exploitation et à la maintenance : plans de récolement, notices techniques, fiches produits, schémas, notices d'entretien, garanties et certificats réglementaires. Remise en format papier et/ou numérique selon exigences du maître d'ouvrage.	Remise provisoire à réception, définitive après levée complète des réserves (≤30 jours)

Note : La validation finale et la signature des PV relèvent conjointement de la MOAD et du maître d'ouvrage.

Phase 6 : Fin de mission

Résultat attendu : La mission est clôturée avec un rapport final complet, et le suivi de la garantie de parfait achèvement (GPA) est assuré, attestant que toutes les réserves ont été levées et que les travaux respectent les engagements contractuels et techniques.

Activités :

- Suivre la période de GPA et la levée des réserves post-réception ;
- Rédiger le rapport de fin de chantier (bilan qualitatif, financier et organisationnel) ;
- Fournir des recommandations pour l'exploitation et la maintenance des ouvrages et pour des opérations futures.

Livrables :

N°	Activité / Livrable	Description	Délai / Remarques
17	Rapport de fin de chantier et suivi GPA	Rapport final récapitulant le déroulement du projet, écarts éventuels, difficultés rencontrées et solutions mises en œuvre. Suivi de la levée complète des réserves et le respect de la GPA.	3 semaines après réception définitive et suivi de la GPA

4. Principes fondamentaux

Les prestations objet du présent cahier des charges devront être réalisées conformément aux règles de l'art, aux normes et réglementations en vigueur à Djibouti, ainsi qu'aux prescriptions des documents techniques applicables au projet, tels qu'ils sont communément reconnus et en vigueur pour ce type d'opération.

Les propositions techniques du prestataire devront s'appuyer sur les référentiels techniques obligatoires, considérés comme cadres normatifs de référence pour la conception et la réalisation d'un campus de formation.

Les propositions techniques du prestataire devront s'appuyer sur les référentiels techniques obligatoires, considérés comme cadres normatifs de référence pour la conception et la réalisation du Campus 42 Djibouti. Ces référentiels incluent notamment :

- Les normes et réglementations locales applicables ;
- Les standards et exigences techniques du réseau École 42, auxquels le projet devra se conformer.

Le prestataire est responsable de la cohérence, de la conformité réglementaire et de la faisabilité technique des solutions proposées, ainsi que de leur adéquation aux objectifs fonctionnels, pédagogiques et opérationnels du projet.

5. Coordination de la mission

5.1 Organisation de la coordination

Le prestataire interviendra sous la supervision de la Cheffe de projet E-Skills d'Expertise France, basée à Djibouti, et en étroite collaboration avec :

- Le bénéficiaire du projet, l'Association Djibouti Code Campus (DCC) ;
- La maîtrise d'ouvrage, le Centre de Leadership et de l'Entrepreneuriat (CLE).

Le prestataire désignera un interlocuteur unique, responsable de la coordination opérationnelle de la mission et du lien avec l'ensemble des parties prenantes.

5.2 Dispositif de pilotage et de suivi

Une réunion de lancement se tiendra dans un délai maximum de sept (7) jours suivant la notification du contrat. Cette réunion aura pour objet de :

- Valider la méthodologie de travail ;
- Préciser les modalités de coordination ;
- Confirmer le calendrier prévisionnel et les livrables attendus.

Un Comité Technique de Suivi (CTS) du chantier sera mis en place. Il réunira, aux moments clés de la mission : la maîtrise d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage (CLE), la maîtrise d'ouvrage déléguée (Expertise France), le bénéficiaire (DCC) ainsi que les prestataires de travaux et fournisseurs concernés.

Le CTS aura notamment pour missions de :

- Examiner et valider les livrables techniques produits ;
- Formuler des observations et recommandations ;
- Arbitrer les propositions techniques soumises ;
- Assurer le suivi global de l'avancement du projet et de l'anticipation des difficultés éventuelles.

6. Livrables et procédures de validation

Les livrables listés dans les différentes phases de la mission ne sont pas exhaustifs. Expertise France pourra demander tout au long de la mission des documents transversaux ou ad hoc, tels que notes

techniques, documents de travail ou supports ponctuels et actualisés, afin de faciliter la coordination et la compréhension du projet.

Le périmètre précis de la mission pourra être ajusté conjointement avec le soumissionnaire, soit lors de la phase de négociation initiale, soit au cours de la mission si des besoins complémentaires apparaissent.

Le format et la structure des livrables seront définis dès le début de la mission et validés par Expertise France, afin d'assurer une uniformité et une clarté optimale dans la production documentaire.

Tous des documents produits dans le cadre de la mission devra être rédigés en français.

- Les versions provisoires des livrables seront transmises en format numérique modifiable (MS Word) ;
- Les versions définitives seront transmises en format PDF et format modifiable (MS Word).

Des échanges réguliers auront lieu tout au long de la mission afin de préciser, si nécessaire, la structure, le contenu et le format des livrables, et de garantir que ceux-ci répondent aux exigences d'Expertise France.

Tous les livrables feront l'objet d'une validation formelle par Expertise France. La MOE ne pourra engager une phase ultérieure qu'après approbation explicite de la phase précédente. Cette règle s'applique à l'ensemble des livrables produits, qu'ils soient provisoires ou définitifs.

7. Calendrier

- La durée de la mission couvre l'ensemble des travaux du marché, depuis la date de démarrage jusqu'à la réception définitive.
- La mission est envisagée sur une période indicative allant de juin 2026 à mars 2027, soit une durée prévisionnelle de dix (10) mois. Cette période pourra être ajustée en fonction du planning arrêté en concertation avec la maîtrise d'œuvre (MoE) et de la date effective de démarrage de la mission ;
- L'équipe d'experts devra garantir sa disponibilité suffisante pour mener la mission dans les délais prévus.

8. Organisation de la mission

Location : Djibouti ville – République de Djibouti

Informations pratiques :

- L'équipe recrutée devra disposer de tous les moyens matériels et techniques nécessaires à la réalisation des prestations ;
- Les charges de communication (téléphone, internet, outils numériques, etc.) nécessaires à l'exécution de la mission devront être intégrées dans la proposition financière du prestataire ;
- Les déplacements et, le cas échéant, l'hébergement de l'équipe sur le lieu de la mission seront assurés par le prestataire, qui devra inclure ces coûts dans son offre ;
- Le prestataire reste responsable de l'organisation logistique de son équipe afin d'assurer la continuité et la qualité des prestations prévues dans le cadre de la mission.

9. Capacités humaines, techniques et expérience du prestataire

9.1 Organisation de l'équipe

Le prestataire devra proposer une organisation d'équipe adaptée à la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement et à l'équipement du Campus 42 Djibouti.

Aucun organigramme ni dispositif prédéfini n'est imposé. Les soumissionnaires sont invités à définir librement la composition de leur équipe, en cohérence avec leur méthodologie, l'ampleur du projet et les exigences techniques et fonctionnelles attendues.

La composition de l'équipe proposée, les rôles et responsabilités de chacun des intervenants, ainsi que leur niveau d'implication tout au long de la mission, devront être clairement présentés dans l'offre technique.

L'équipe devra, collectivement, démontrer sa capacité à couvrir l'ensemble des compétences nécessaires à la bonne exécution de la mission, notamment :

- Le pilotage et la coordination d'une mission de maîtrise d'œuvre ;
- La conception technique et le suivi de travaux d'aménagement de bâtiments existants ;
- L'intégration d'installations électriques (courants forts et courants faibles) et d'infrastructures numériques ;
- Le suivi, le contrôle et la réception des ouvrages et équipements ;
- La prise en compte des normes de sécurité, d'accessibilité, de qualité et de conformité réglementaire ;
- La coordination des entreprises de travaux et des fournisseurs.

Les soumissionnaires devront démontrer que les compétences mobilisées permettent d'assurer la conformité du projet aux standards du réseau École 42, ainsi qu'aux exigences techniques et réglementaires applicables au niveau local.

9.2 Expérience et références du prestataire

Les entreprises ou groupements candidats devront justifier d'une expérience significative dans des projets comparables, notamment dans au moins trois (3) des domaines suivants :

- Aménagement d'espaces éducatifs, technologiques ou collaboratifs ;
- Intégration d'infrastructures numériques et techniques ;
- Réalisation ou rénovation d'espaces à forte contrainte d'usage ;
- Conception fonctionnelle et ergonomique des espaces ;
- Missions de maîtrise d'œuvre ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des projets complexes.